

Institut français du cheval et de l'équitation A partir de 2013, pour participer à des compétitions FFE et SHF, l'équidé doit avoir une **certification d'identité enregistrée au SIRE** (si livret non validé auparavant), et être inscrit sur la liste correspondant à sa catégorie.

La certification d'identité, une démarche simplifiée

Contactez un identificateur habilité pour qu'il vérifie l'identité du cheval, par rapport au document d'identification présenté (vérification puce, sexe et robe). Si les éléments concordent il y inscrira « puce conforme / identité certifiée » sur les pages signalement.

Envoyez au SIRE une photocopie lisible des pages identification/signalement ainsi que vos coordonnées pour enregistrement gratuit dans la base de données SIRE.

Ou enregistrement immédiat sur internet par l'identificateur habilité ayant réalisé la certification (ouverture du service courant 2013).

Une fois l'information enregistrée, votre cheval peut être inscrit sur la liste sport ou club.

La validation, conservée pour des cas spécifiques

La validation du document d'identification reste seulement obligatoire pour :

- la participation à des courses (Pur-Sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe et Anglo-Arabe de Course)
- la reproduction pour les étalons de sang (Pur-Sang, AQPS, Trotteur Français et toutes races de chevaux de selle et poney), juments Trotteur Français, Pur-Sang, AQPS et Connemara
- l'exportation pour les Pur-Sang, AQPS, Trotteur Français et Arabe.

Pour connaître les détails de la démarche qui vous concerne, consultez la page Validation ou certification d'identité [en cliquant ici](#).

Vérifiez qu'un livret est validé ou qu'une certification d'identité a été effectuée : Consultez la fiche d'un cheval sur le site www.haras-nationaux.fr en tapant son nom dans le moteur de recherche rubrique [Chevaux & Poulains](#) .

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Institut français du cheval et de l'équitation - SIRE
Ligne accueil : 0811.90.21.31 (9h-17h au prix d'un appel local)
mail : info@ifce.fr
<http://www.haras-nationaux.fr>